

Deuxième chance pour le parc éolien des 4 Bornes : renforcer la sécurité d’approvisionnement régionale

« Le Tribunal fédéral a donné son feu vert pour revoter sur le parc éolien des Quatre Bornes à Sonvilier, c’est une excellente nouvelle ! », se réjouissent Cyprien Louis et Christian Steiner, coprésidents de ProEole Berne. La commune se prononcera le 22 septembre 2024 sur la construction des six éoliennes bernoises du parc éolien des Quatre Bornes ; la planification des trois éoliennes du parc se trouvant sur le territoire du canton de Neuchâtel a pris de l’avance.

Nous avons tous besoin d’électricité, pour nos ménages, nos industries, nos loisirs, tout s’arrête sans cette ressource fondamentale. Actuellement la Suisse est contrainte d’acheter de l’énergie à l’étranger particulièrement en hivers et ceci fragilise notre prospérité. Le projet des 4 Bornes renforce la région en vue d’un approvisionnement fiable et abordable.

« Le canton de Berne affiche le plus grand potentiel éolien de Suisse selon l’étude de potentiel réalisée par l’Office fédéral de l’énergie en 2022. Quinze « périmètres propices à l’implantation d’éoliennes » ont été identifiés dans notre canton, dont celui des Quatre Bornes. Avec ces neuf éoliennes et une production annuelle de près de 63 millions de kilowattheures, le parc des Quatre Bornes permettra à Sonvilier et Val-de-Ruz de produire environ 80% de l’électricité totale consommée par les deux communes, ménages et entreprises confondus. La partie bernoise du projet éolien bi-cantonal des Quatre Bornes, composée de six éoliennes, bénéficie d’une deuxième chance pour rejoindre les trois éoliennes du Val-de-Ruz.

Les communes gagnantes

ProEole Berne souligne que les deux tiers du courant éolien sont produits en hiver. Cette énergie est donc fondamentale pour la sécurité d’approvisionnement car elle compense le solaire et l’hydraulique qui produisent moins en hiver. De plus, les communes accueillant les parcs seront gagnantes : elles toucheront chaque année des entrées financières supplémentaires importantes dont toute la population profitera, et ceci pendant trois décennies. Dans le cas de Sonvilier, une grande partie des agriculteurs de la montagne de l’Envers bénéficieront également de compensation provenant du parc éolien.

Parcours d’obstacles

Pour mémoire : le projet du parc éolien des Quatre Bornes avait été initié par des agriculteurs en 2012 et avait reçu le Prix à l’innovation agricole du canton de Neuchâtel la même année. Mais les obstacles étaient trop régulièrement au rendez-vous : en septembre 2020, l’électorat de Sonvilier avait refusé par seulement quatre voix d’écart le Plan de quartier valant permis de construire pour ce projet. Par la suite, un comité d’initiative visant à faire revoter la commune avait récolté assez de signatures, une initiative que le Conseil communal de Sonvilier et la Préfecture du Jura bernois avaient validée. Les opposants au projet sont allés jusqu’au Tribunal fédéral, qui a balayé leur recours en mai 2024. Le contexte géopolitique et énergétique évolue rapidement ces dernières années et il est parfois nécessaire comme pour d’autres thèmes politiques de demander aux électeurs de revoter un sujet au travers d’une initiative qui fait partie intégrante du processus démocratique en Suisse.

Pour plus d’information : info@proeole-be.ch

Cyprien Louis : 078 / 714.45.53

Christian Steiner : 079 / 943.32.88